



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

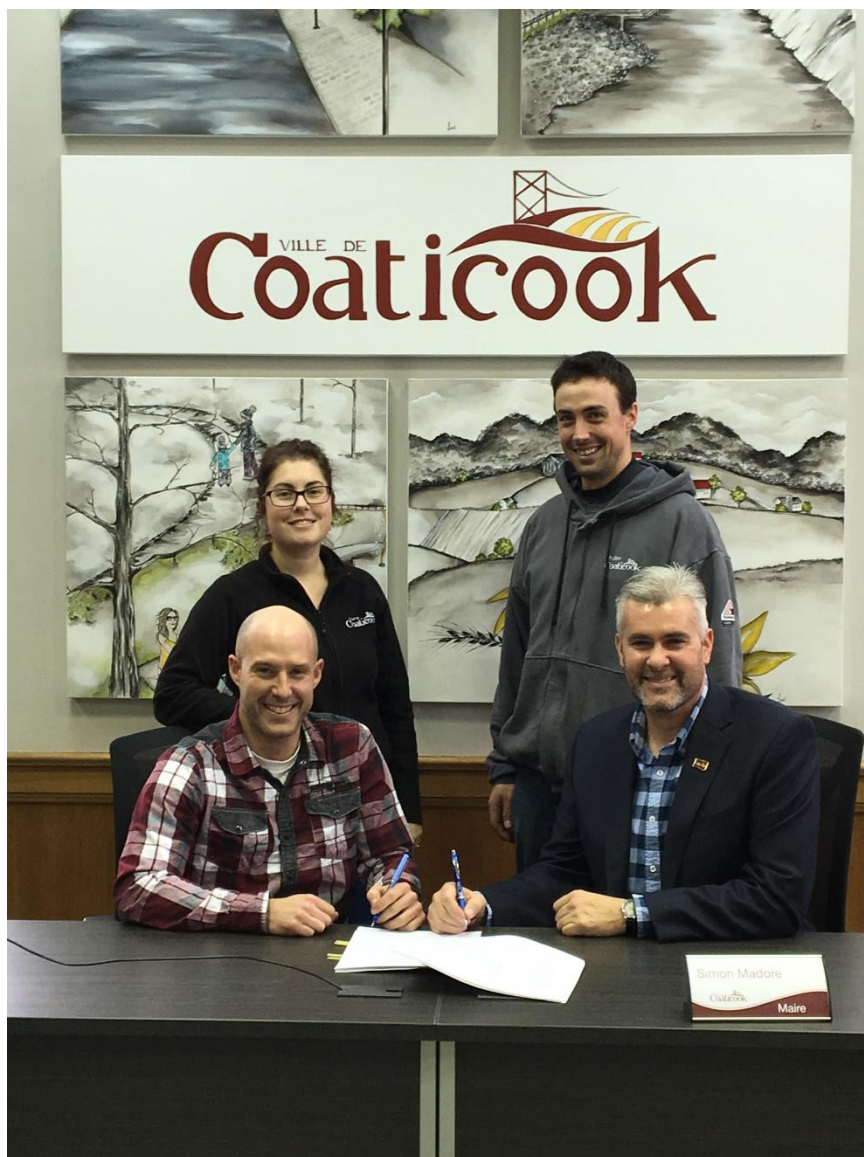
Signature de la convention collective avec les employés syndiqués

COATICOOK, le 12 novembre 2018 – La Ville de Coaticook et ses employés syndiqués, représentés par le SCFP, se sont entendus dernièrement sur un nouveau contrat de travail d'une durée de 7 ans. Ce contrat sera valide pour la période 2018-2024. Quatre rencontres de négociation furent nécessaires pour en arriver à une entente. Le tout s'est déroulé dans le plus grand respect des parties concernées.

Cette entente d'une durée de 7 ans se veut la continuité de la précédente convention collective. Outre quelques modifications au niveau de certaines primes, des augmentations salariales fixent de 2% reflétant l'indice des prix à la consommation annuel. Les parties conviennent également mutuellement de réévaluer certains postes de travail.

« La Ville est fière de pouvoir compter sur des employés dévoués pour leur communauté. Le contrat de travail représente des conditions équitables tout en respectant le cadre financier de la Ville. Les employés ont fait part d'un grand respect dans les négociations à cet égard. Ils sont notre première ressource et nous trouvons important de leur offrir des conditions de travail adéquates. » - Simon Madore, maire de la Ville de Coaticook.

« Nous sommes heureux d'avoir pu régler cette négociation rapidement. Les parties ont fait preuve d'ouverture dans ce processus et les demandes réalistes de chaque côté ont permis de travailler sur des bases franches et équitables. Cette continuité s'inscrit en lien avec notre volonté de bien desservir la population de la Ville de Coaticook » - Dominic Tremblay, président du syndicat.



De gauche à droite : Dominic Tremblay président du syndicat, Joanie Morin représentante des cols blanc, Vincent Custeau représentant des monteurs de ligne et Simon Madore, Maire de la Ville de Coaticook.